

FICHE D'INSCRIPTION SIMPLIFIÉE

SAISON 2024 / 2025



FC F à C

Réservé à l'administration

CD

Uniquement pour les adhérent(e)s 2023/2024 dont toutes les informations de contact sont identiques

NOM :

Prénom :

Mobile :

Rester connecté(e) via mon profil Facebook/Instagram.....

Rester connecté(e) via mon pseudo Twitter.....

Je souhaite recevoir la newsletter hebdomadaire et les mails ponctuels m'informant des dernières activités de l'école.

Je reconnais devoir fournir un certificat d'aptitude à la pratique de la danse, valide le jour de mon inscription.

Je reconnais être apte physiquement et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de la danse.

VOTRE FORFAIT DANSE

MONTANT : €

ANNUEL TRIMESTRIEL TARIF ETUDIANT TARIF REDUIT

NOMBRE de danses : 1 2 3 4

DANSE 1 Jour : Horaire :

DANSE 2 Jour : Horaire :

DANSE 3 Jour : Horaire :

DANSE 4 Jour : Horaire :

Adhésion 25 €, réglée en : Espèces Chèque (à l'ordre de Kadanses) CB Chèques ANCV

VOTRE RÈGLEMENT

TOTAL : €

Comptant en : Espèces Chèque Coupons sport Chèques ANCV CB

Echelonné en : 3 fois 5 fois 10 fois *Chèques à l'ordre de Kadanses*

Montants	chèq.n1	chèq.n2	chèq.n3	chèq.n4	chèq.n5	chèq.n6	chèq.n7	chèq.n8	chèq.n9	chèq.n10
(sans virgule)

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de l'école Kadanses (au dos de ce document)

Je suis informé(e) de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sports et loisirs m'expose.

Fait à, le : / / 202

Signature



ARTICLE 1 : LES COURS

1/ TARIFS

L'abonnement est personnel, il n'est pas cessible. Validité du 09/09/2024 au 19/06/2025 pour les forfaits annuels danse, et périodes du 09/09 au 21/12/24, du 06/01/25 au 31/03/25, du 01/04 au 19/06/25 pour les forfaits trimestriels. Le tarif tient compte des jours fériés et vacances (19/10 au 03/11/24, 21/12/24 au 05/01/25, 15/02 au 02/03/25, et du 12/04 au 28/04/25) durant lesquels l'établissement est fermé.

Dispositions particulières :

- L'intégralité de l'abonnement sera remise lors de l'inscription. Tout mois commencé est dû.
- En cas de présentation d'un certificat médical attestant l'incapacité totale à pratiquer la danse, les règlements des mois suivants seront suspendus jusqu'à la reprise des cours par l'adhérent. Cette période d'absence fera l'objet d'un remboursement ou d'un avoir. Idem en cas de mutation professionnelle.
- En cas de directives de l'Administration imposant un arrêt total des cours, les règlements des mois suivants seront suspendus jusqu'à la réouverture des cours par Kadanses.
- Désinfection des mains impérative avant l'entrée en salle.
- Chaque adhérent s'engage à suivre toute nouvelle directive gouvernementale liée à l'évolution du Covid-19 au niveau national ou local.

2/ PLANNING

Il est susceptible d'être modifié en cours d'année. Les cours de moins de 8 personnes pourront être dispensés, supprimés ou regroupés dans un même niveau sur un autre créneau dans la semaine.

3 /CONDITIONS D'ACCÈS AUX COURS

Seules les personnes à jour de leur cotisation seront acceptées dans la salle de cours. Tout élève s'engage à :

- respecter les règles d'hygiène fondamentale, avec une attention particulière à l'hygiène buccale ainsi qu'aux odeurs de transpiration,
- porter une tenue correcte et des chaussures adaptées à la pratique dans une salle de danse (talons aiguilles exclus pour les dames, chaussures de sécurité exclus pour les hommes...),
- présenter sa carte d'adhérent (nominative) en début de chaque cours,
- suivre toutes les instructions du professeur.

Les professeurs ou l'encadrement peuvent refuser l'accès aux cours à toute personne ne respectant pas les consignes de ce règlement intérieur.

4/NIVEAU DES COURS

Seuls les professeurs sont aptes à vous conseiller le niveau qui vous convient pour chaque activité. Ils peuvent vous imposer un changement de groupe afin de ne pas pénaliser les autres élèves.

5/PONCTUALITÉ

Les élèves feront leur possible pour être à l'heure en cours. En cas de retard, ils devront s'assurer auprès de leur professeur que ce retard ne désorganise pas le cours commencé.

ARTICLE 2 : BIEN-ETRE ET RESPECT DES LIEUX/DES PERSONNES

Tout élève s'engage à respecter les lieux, les biens ainsi que les personnes qu'il sera amené à rencontrer dans le cadre des activités de Kadanses (élèves, professeurs...). Il est strictement interdit de fumer, de pénétrer dans les accès privés. Les enfants sont sous la responsabilité de leur parents. Kadanses décline toute responsabilité en cas de blessure, ou en cas de vol commis dans l'établissement.

ARTICLE 3 : DROIT A L'IMAGE

Tout élève est susceptible d'être photographié ou filmé individuellement ou en groupe dans le cadre des soirées, cours, ou stages. Tout élève autorise l'école de danse à utiliser son image dans le cadre de sa promotion. Ces images seront utilisées dans le respect de la personne, elles ne seront ni vendues, ni utilisées à d'autres fins.

ARTICLE 4 : AUTORISATION A LA PRATIQUE DE LA DANSE

Un certificat médical valide vous est demandé lors de l'inscription. A défaut de le fournir, Kadanses peut refuser de valider votre inscription, et décline toute responsabilité en cas d'apparition de problèmes de santé. Vous avez la faculté de souscrire, et ce à titre personnel, une assurance prenant en charge tout ou partie du dédommagement de vos frais d'abonnement en cas de problème médical vous empêchant de pratiquer l'(es) activité(s) à laquelle(auxquelles) vous vous êtes inscrit(e).

ARTICLE 5 : DÉCLARATION DE SINCÉRITÉ

L'adhérent atteste sur l'honneur que les informations transmises sont exactes. Toute fausse déclaration effectuée dans le but d'obtenir une réduction ou un avantage non légitime pourra conduire à l'exclusion, sans remboursement de l'abonnement ni de l'adhésion.

ARTICLE 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations collectées sur ce formulaire feront l'objet d'un traitement informatisé destiné à la seule gestion de l'école de danse (suivi des effectifs des cours, informations aux élèves...). Elles ne seront ni cédées, ni vendues à un tiers. Conformément au décret n°2019-536 relatif au Règlement Général sur la Protection des Données du 29 mai 2019, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez effectuer votre demande, par mail, auprès du secrétariat : secretariat@kadanses.com